

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents** : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Daniel MARCONNET, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Gilles DEVICQ, Monsieur Rudy BESSARD, Monsieur Jean-Claude ABADIE

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Daniel MAHE à Madame Monique BARRIERE, Madame Nicole MANGOT à Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Philippe CHANABAUD à Monsieur Jean-Claude ABADIE

**Absente excusée** : Madame Isabelle ANCEL

**Absents** : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Date de la convocation : 10/07/2023		Nombre de votants	17
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	23	Bulletins blancs	00
Nombre de membres en exercice	23	Abstentions	00
Nombre de membres présents	14	Suffrages exprimés	17
Nombre de procuration	03	Pour	17
		Contre	00

### 23.45 - ASSOCIATIONS - Conventions de mise à disposition des infrastructures communales au profit des associations - Autorisation de signature

Dans le cadre du soutien aux associations marselloises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements communaux, selon des modalités réglées par voie de convention entre la commune et les associations utilisatrices, qu'elles soient sportives, culturelles ou de loisirs. Celles-ci ont vocation à définir au mieux les conditions dans lesquelles les infrastructures peuvent être utilisées, ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Elles visent à clarifier et à améliorer les relations entre la commune et les associations, mais également à optimiser la gestion des différents équipements.

## AR Prefecture

017-211702220-20230718-DEL2345-DE  
Reçu le 21/07/2023

	Lieu	Association
Plaine des Sports	Terrains d'honneur + entraînement + club house foot	ASB
	Terrains d'honneur + entraînement + club house rugby	Marsilly Rugby Club
	Terrain de boules + local	La Ruche Boule en bois
	Salle sports de combats - Chansigaud	Judo jujitsu
	Gymnase Chansigaud	La Ruche Basket
	Salle de tennis	Tennis club de Marsilly
Salle Jules Maigret	Ateliers Photographiques de la Baie	
Salle la Yole	Atelier du yoga	
Salle l'Atelier	Les Arts de l'Estran	
	Cote a Coast	
	La Clé des chants	
	Le Bas d'Eau	
Salle La Mezzanine	Club photo de Marsilly	
Salle La Tonnelle	Atelier du Souffle	
	Atelier du yoga	
	Récréation	
Salle des Frênes	La Pelle de l'AMAP	
Salle du Petit Poucet	AFR (théâtre)	
	CAM	
	Côte à Coast	
	Club du Vieux Chêne	
	Le Bas d'eau	
	Histoire et Culture	

AR Prefecture

017-211702220-20230718-DEL2345-DE  
Reçu le 21/07/2023

Simenon

Salle Simenon

Atelier du yoga

La Clé des chants

Sport pour tous

Sur la piste et autour

En conséquence,  
Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les conventions de mise à disposition des infrastructures communales au bénéfice des associations,  
Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des locaux communaux au profit des associations communales,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les conventions de mise à disposition de locaux et équipements au profit des associations, pour la saison 2023/2024 ;
- Autorise Monsieur Daniel MARCONNET, Adjoint chargé des Affaires sociales, de la vie associative, de la communication et des animations, à signer lesdites conventions avec chacune des associations bénéficiaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Marsilly, le 19 juillet 2023

Le Maire,  
Hervé PINEAU



Le Secrétaire,  
Franck COUDRAY

**AR Prefecture**

017-211702220-20230718-DEL2345-DE  
Reçu le 21/07/2023

